

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE 205

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

PRÉAMBULE

L'enseignement religieux formel est essentiel au mandat de l'école catholique.

DIRECTIVES

- 1 *Tous les élèves des écoles catholiques doivent s'inscrire aux cours d'enseignement religieux.*
- 2 *Lorsque les parents le demandent, l'enseignement religieux sera offert dans les écoles publiques.*
- 3 *Des élèves non catholiques peuvent être admis aux écoles catholiques à condition qu'ils acceptent de suivre les cours d'enseignement religieux et de participer aux célébrations prévues dans le calendrier liturgique.*
- 4 *Pendant les entrevues, tous les candidats visant un poste dans une école catholique seront avisés qu'ils doivent adhérer à la mission éducative de l'école.*
- 5 *La direction des écoles catholiques du Conseil devra remettre le calendrier des célébrations liturgiques à la direction générale par le 30 septembre de chaque nouvelle année scolaire ([Formulaire DA 205](#)).*
- 6 *Au début de chaque année scolaire, le Conseil demandera au diocèse de nommer un aumônier pour les écoles catholiques.*

Référence :

Article 50, School Act

Guide de l'éducation, M-12^e année